

## Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 2023/IMO/5768  
 Date du repérage : 15/06/2023  
 Heure d'arrivée : 09 h 30  
 Durée du repérage : 14 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

### 1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

*Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :*

Type d'immeuble : ..... **Maison individuelle**  
 Adresse : ..... **Château de Bray**  
**106 route de Paris**  
 Commune : ..... **76440 SAUMONT-LA-POTERIE**  
 Département : ..... **Seine-Maritime**  
 Périmètre de repérage : ..... **Ensemble de la propriété**  
**Nb. de niveaux : 5**  
**Nb. de bâtiments : 1**  
 Année de construction : ..... **Avant 1949**  
 Année de l'installation : ..... **Avant 1949**  
 Distributeur d'électricité : ..... **Engie**  
 Parties du bien non visitées : ..... **Placard 17 (Absence de clef)**

### 2. - Identification du donneur d'ordre

*Identité du donneur d'ordre :*

Nom et prénom : ..... **Succession SPANG**  
 Adresse : ..... **Château de Bray**  
**106 route de Paris**  
**76440 SAUMONT-LA-POTERIE**

*Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:*

Nom et prénom : ..... **Succession SPANG**  
 Adresse : ..... **Château de Bray**  
**106 route de Paris**  
**76440 SAUMONT-LA-POTERIE**

### 3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

*Identité de l'opérateur de diagnostic :*

Nom et prénom : ..... **FCALAIS\_2**  
 Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **E.I.R.L. CALAIS ADIAG IMMOBILIER**  
 Adresse : ..... **9, Rue bois de Merlet**  
**76440 GRUMESNIL**  
 Numéro SIRET : ..... **479 866 329 00028**  
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**  
 Numéro de police et date de validité : ..... **3310643 - 30.03.2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION** le **11/06/2020** jusqu'au **10/06/2027**. (Certification de compétence **15-574**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

**Anomalies avérées selon les domaines suivants :**

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade. Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) est placé à une hauteur > à 1,80 m du sol fini ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP ou créer une marche ou une estrade
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Au moins un dispositif de protection différentielle ne fonctionne pas pour son seuil de déclenchement. Remarques : Le seuil de déclenchement du dispositif différentiel de protection (DDR) est supérieur au courant différentiel assigné (sensibilité) de ce dernier ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de réparer ou de remplacer le DDR  La manœuvre du bouton test du (des) dispositif(s) de protection différentielle n'entraîne pas (son) leur déclenchement. Remarques : Le dispositif différentiel de protection (DDR) ne déclenche pas par action sur le bouton test ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de réparer ou remplacer le DDR

Domaines	Anomalies
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	<p>La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité &gt; 2 ohms). Remarques : Présence d'éléments conducteurs non reliés à la LEP (Liaison Equipotentielle Principale) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de relier tout les éléments conducteurs à la LEP</p> <p>Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. <b><u>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</u></b> Remarques : Absence de conducteurs de protection dans le séjour 1 et 4, la cuisine 1, la chambre 1, 2, 6, 8, 9 et 10, le placard 10 et 14 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection</p> <p>Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. <b><u>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</u></b> Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection, défaut de continuité, broche sur prise non reliée à la terre dans la cuisine 3 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés</p> <p>Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. <b><u>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</u></b> Remarques : Absence de conducteurs de protection, concerne les luminaires dans l'entrée, le séjour 1, 2, 3 et 4, la chambre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la chaufferie 2, la cuisine 1 et 4, la salle d'eau 1, 2 et 3, le WC 2 et 4, le placard 10, la cave 2, 3, 4, le bureau, le lave main 1, 3 et 4, le palier 1 et 2, le dégagement 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 10, l'esc rdc/r+1 1, l'esc r+2/r+3, l'esc rdc/r-1, le local ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection</p> <p>Au moins une boîte de connexion métalliques en montage apparent ou encastré n'est pas reliée à la terre. <b><u>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</u></b> Remarques : Présence de boîtes de connexion métalliques en montage apparent, contenant des conducteurs, non reliées à la terre dans la cuisine 1 et le placard 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de raccorder à la terre ces boîtes de connexion métalliques</p>
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	<p>Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux). Remarques : Présence de fusible de type à broche rechargeable dans la cuisine 1, le dégagement 3 et 7, la salle d'eau 1 et 3, le lave main 2, la chambre 6 et le palier 3 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à broche(s) rechargeable(s) par des protections autorisées</p> <p>Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants. Remarques : Présence de protections contre les surintensités inadaptées à la section des conducteurs. Section minimum est de 6 mm<sup>2</sup> sous un porte cartouche 32 A, non appliqué ligne basse tableau principal R-1 ; Par nature, les sections sous les fusibles à broches porcelaine sont vétustes et insuffisantes en rapport aux exigences de la Norme Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections contre les surintensités adaptés aux sections des conducteurs</p>

Domaines	Anomalies
	<p>La section des conducteurs de la canalisation d'alimentation d'au moins un tableau n'est pas en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont ou avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement placé immédiatement en amont. Remarques : Minimum de 10 mm<sup>2</sup> non appliqué entre les différents tableaux ou entre lignes de tableaux (en liaison avec l'ampérage de livraison EDF assigné max à 45A)</p> <p>Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : Présence d'appareillage présentant des traces d'échauffement dans le dégagement 7 et 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les appareils présentant des traces d'échauffement</p>
<p>4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire</p>	<p>Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms). Remarques : Absence de LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer une LES</p> <p>Locaux contenant une baignoire ou une douche : au moins une connexion du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire, à un élément conducteur et/ou une masse et/ou une broche de terre d'un socle de prise de courant n'assure un contact sûr et durable. Remarques : Absence de LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer une LES</p> <p>Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Remarques : Appareillages non reliés à la terre ne sont pas réglementaires (y compris les luminaires)</p>
<p>5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs</p>	<p>L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations, Appareillages (prises/interrupteurs) descellés, présentant jeu de fixation au support dans la cuisine 1 et 2, le dégagement 7 la chambre 2, 5 et 12, carter incomplet du tableau électrique dans le dégagement 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations</p> <p>L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension (domino à nu, attente appareillage) dans l'entrée, le séjour 1 et 3, la chambre 1, 2, 3 et 5, la chaufferie 2, la cave 3 et 4, le palier 1, le dégagement 1, 3, 4, 5, 6 et 7, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</p> <p>L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension, boîtes d'alimentation ouvertes dans le dégagement 7 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</p>

Domaines	Anomalies
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	<p>L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste ( matériel épaisseur/protection contact sur domino ou câble électrique par simple épaisseur adhésive) dans le dégagement 4 et la cave 2 Présence de matériel électrique vétuste (douilles métallique) dans le séjour 1 et 4, la cuisine 1, le dégagement 3, 6 et 7, la chambre 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 15, la salle d'eau 1 et 2, le placard 10 et 14, le lave main 2, le palier 3, le comble 1 et 3, l'esc r+1/r+2 2 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes</p> <p>L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadpté à l'usage (douilles PVC non reliées à la terre) dans l'entrée, la chambre 1, 3, 5 et 12, le dégagement 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 10, le palier 1 et 2, le séjour 2 et 3, le bureau, la cuisine 4, le lave main 1, 3 et 4, le local, le WC 4, l'esc rdc/r+1 1 et l'esc rdc/r-1 1. Des luminaires sur cour entrée principale ne présentent pas les Indices de Protection aux intempéries réglementaires (appareils avec enveloppe non étanche) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé</p>
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	<p>Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement par la double enveloppe contact intégrale dans l'entrée, le sejour 1, 2, 3 et 4, la chambre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la salle d'eau 1, 2 et 3, le lave main 1, 3 et 4, le WC 2 et 4, le dégagement 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10, le placard 10, la chaufferie 2, la cave 2, 3 et 4, le local, la cuisine 1, 3 et 4, le comble 2, le palier 1 et 2, le bureau, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2, l'esc r+2/r+3, l'esc rdc/r-1 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécaniques sur les conducteurs non protégés</p>

**Anomalies relatives aux installations particulières :**

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

**Informations complémentaires :**

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm. Remarques : Présence de prise de type deux pôles ne respectant pas un puit de 15 mm dans le séjour 1 et 4, la cuisine 1, la chambre 1, 2, 6, 8, 9 et 10, le placard 10 et 14

## 6. – Avertissement particulier

## Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale Motifs : Section du conducteur de LEP (Liaison Equipotentielle Principale) insatisfaisante ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer un conducteur de LEP de section satisfaisante
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire Motifs : Absence de LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer une LES

## Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

## Placard 17 (Absence de clef)

## 7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))***

Dates de visite et d'établissement de l'état :  
Visite effectuée le : **15/06/2023**  
Etat rédigé à **GRUMESNIL**, le **15/06/2023**

Par : **FCALAIS\_2**



Signature du représentant :

## 8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Appareil général de commande et de protection** : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.  
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

**Protection différentielle à l'origine de l'installation** : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.  
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Prise de terre et installation de mise à la terre** : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.  
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Protection contre les surintensités** : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.  
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

**Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.  
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.  
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Matériels électriques présentant des risques de contact direct** : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage** : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives** : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

**Piscine privée ou bassin de fontaine** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## Informations complémentaires

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique** : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à obturateurs** : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à puits** : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

## Annexe - Photos



Photo PhEle001

Libellé de l'anomalie : B1.3 g Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.

Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) est placé à une hauteur > à 1,80 m du sol fini ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP ou créer une marche ou une estrade



Photo PhEle002

Libellé de l'anomalie : B2.3.1 i La manœuvre du bouton test du (des) dispositif(s) de protection différentielle n'entraîne pas (son) leur déclenchement.

Remarques : Le dispositif différentiel de protection (DDR) ne déclenche pas par action sur le bouton test ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de réparer ou remplacer le DDR



Photo PhEle003

Libellé du point de contrôle : B3.3.9 b Au moins une boîte de connexion métalliques en montage apparent ou encastré n'est pas reliée à la terre.

Remarques : Présence de boîtes de connexion métalliques en montage apparent, contenant des conducteurs, non reliées à la terre dans la cuisine 1 et le placard 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de raccorder à la terre ces boîtes de connexion métalliques





Photo PhEle003

Libellé du point de contrôle : B3.3.9 b Au moins une boîte de connexion métalliques en montage apparent ou encastré n'est pas reliée à la terre.  
Remarques : Présence de boîtes de connexion métalliques en montage apparent, contenant des conducteurs, non reliées à la terre dans la cuisine 1 et le placard 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de raccorder à la terre ces boites de connexion métalliques



Photo PhEle005

Libellé de l'anomalie : B7.3 e L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.  
Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension, boîtes d'alimentation ouvertes dans le dégagement 7 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle006

Libellé de l'anomalie : B4.3 h Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement.  
Remarques : Présence d'appareillage présentant des traces d'échauffement dans le dégagement 7 et 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les appareils présentant des traces d'échauffement



Photo PhEle006

Libellé de l'anomalie : B4.3 h Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement.  
Remarques : Présence d'appareillage présentant des traces d'échauffement dans le dégagement 7 et 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les appareils présentant des traces d'échauffement

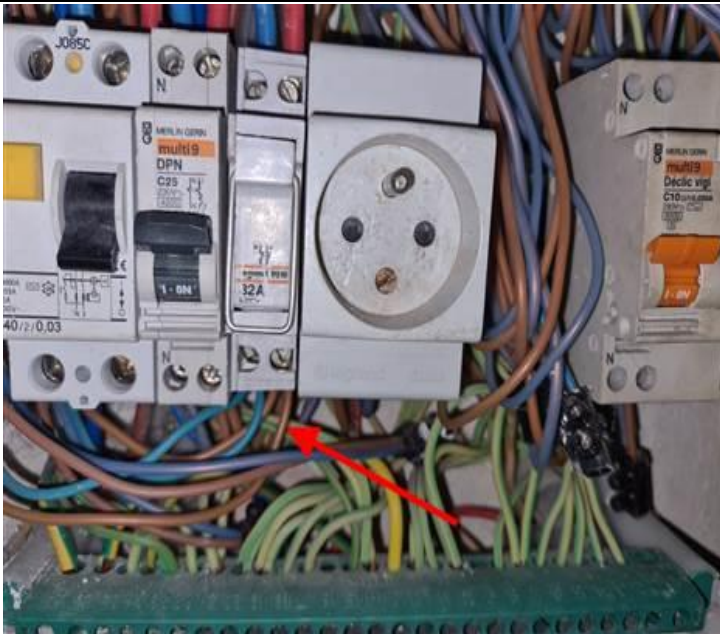


Photo PhEle008

Libellé de l'anomalie : B4.3 e Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants.  
Remarques : Présence de protections contre les surintensités inadaptées à la section des conducteurs. Section minimum est de 6 mm<sup>2</sup> sous un porte cartouche 32 A, non appliqué ligne basse tableau principal R-1 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections contre les surintensités adaptés aux sections des conducteurs



Photo PhEle009

Libellé de l'anomalie : B4.3 b Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).  
Remarques : Présence de fusible de type à broche rechargeable dans la cuisine 1, le dégagement 3 et 7, la salle d'eau 1 et 3, le lave main 2, la chambre 6 et le palier 3 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à broche(s) rechargeable(s) par des protections autorisées



Photo PhEle009

Libellé de l'anomalie : B4.3 b Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).

Remarques : Présence de fusible de type à broche rechargeable dans la cuisine 1, le dégagement 3 et 7, la salle d'eau 1 et 3, le lave main 2, la chambre 6 et le palier 3 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à broche(s) rechargeable(s) par des protections autorisées



Photo PhEle009

Libellé de l'anomalie : B4.3 b Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).

Remarques : Présence de fusible de type à broche rechargeable dans la cuisine 1, le dégagement 3 et 7, la salle d'eau 1 et 3, le lave main 2, la chambre 6 et le palier 3 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à broche(s) rechargeable(s) par des protections autorisées



Photo PhEle009

Libellé de l'anomalie : B4.3 b Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).

Remarques : Présence de fusible de type à broche rechargeable dans la cuisine 1, le dégagement 3 et 7, la salle d'eau 1 et 3, le lave main 2, la chambre 6 et le palier 3 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à broche(s) rechargeable(s) par des protections autorisées



Photo PhEle009

Libellé de l'anomalie : B4.3 b Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).

Remarques : Présence de fusible de type à broche rechargeable dans la cuisine 1, le dégagement 3 et 7, la salle d'eau 1 et 3, le lave main 2, la chambre 6 et le palier 3 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à broche(s) rechargeable(s) par des protections autorisées



Photo PhEle009

Libellé de l'anomalie : B4.3 b Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).

Remarques : Présence de fusible de type à broche rechargeable dans la cuisine 1, le dégagement 3 et 7, la salle d'eau 1 et 3, le lave main 2, la chambre 6 et le palier 3 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à broche(s) rechargeable(s) par des protections autorisées



Photo PhEle010

Libellé de l'information complémentaire : B11 c2 Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

Remarques : Présence de prise de type deux pôles ne respectant pas un puits de 15 mm dans le séjour 1 et 4, la cuisine 1, la chambre 1, 2, 6, 8, 9 et 10, le placard 10 et 14



Photo PhEle011

Libellé du point de contrôle : B3.3.6 a1 Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

Remarques : Absence de conducteurs de protection dans le séjour 1 et 4, la cuisine 1, la chambre 1, 2, 6, 8, 9 et 10, le placard 10 et 14 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection



Photo PhEle012

Libellé du point de contrôle : B3.3.6 a3 Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.

Remarques : Absence de conducteurs de protection, concerne les luminaires dans l'entrée, le séjour 1, 2, 3 et 4, la chambre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la chaufferie 2, la cuisine 1 et 4, la salle d'eau 1, 2 et 3, le WC 2 et 4, le placard 10, la cave 2, 3, 4, le bureau, le lave main 1, 3 et 4, le palier 1 et 2, le dégagement 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 10, l'esc rdc/r+1 1, l'esc r+2/r+3, l'esc rdc/r-1, le local ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection



Photo PhEle012

Libellé du point de contrôle : B3.3.6 a3 Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.

Remarques : Absence de conducteurs de protection, concerne les luminaires dans l'entrée, le séjour 1, 2, 3 et 4, la chambre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la chaufferie 2, la cuisine 1 et 4, la salle d'eau 1, 2 et 3, le WC 2 et 4, le placard 10, la cave 2, 3, 4, le bureau, le lave main 1, 3 et 4, le palier 1 et 2, le dégagement 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 10, l'esc rdc/r+1 1, l'esc r+2/r+3, l'esc rdc/r-1, le local ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection



Photo PhEle012

Libellé du point de contrôle : B3.3.6 a3 Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.

Remarques : Absence de conducteurs de protection, concerne les luminaires dans l'entrée, le séjour 1, 2, 3 et 4, la chambre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la chaufferie 2, la cuisine 1 et 4, la salle d'eau 1, 2 et 3, le WC 2 et 4, le placard 10, la cave 2, 3, 4, le bureau, le lave main 1, 3 et 4, le palier 1 et 2, le dégagement 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 10, l'esc rdc/r+1 1, l'esc r+2/r+3, l'esc rdc/r-1, le local ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection



Photo PhEle013

Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension (domino à nu, attente appareillage) dans l'entrée, le séjour 1 et 3, la chambre 1, 2, 3 et 5, la chaufferie 2, la cave 3 et 4, le palier 1, le dégagement 1, 3, 4, 5, 6 et 7, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle013

Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension (domino à nu, attente appareillage) dans l'entrée, le séjour 1 et 3, la chambre 1, 2, 3 et 5, la chaufferie 2, la cave 3 et 4, le palier 1, le dégagement 1, 3, 4, 5, 6 et 7, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle013

Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension (domino à nu, attente appareillage) dans l'entrée, le séjour 1 et 3, la chambre 1, 2, 3 et 5, la chaufferie 2, la cave 3 et 4, le palier 1, le dégagement 1, 3, 4, 5, 6 et 7, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle013

Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension (domino à nu, attente appareillage) dans l'entrée, le séjour 1 et 3, la chambre 1, 2, 3 et 5, la chaufferie 2, la cave 3 et 4, le palier 1, le dégagement 1, 3, 4, 5, 6 et 7, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension

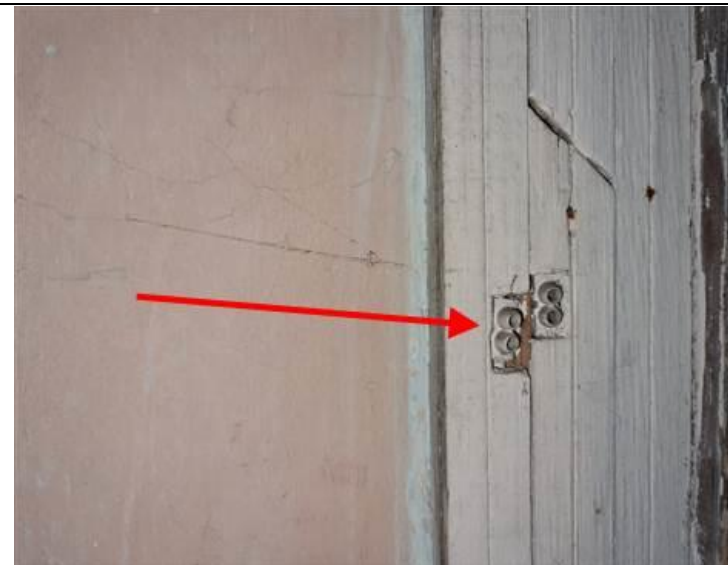


Photo PhEle013

Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension (domino à nu, attente appareillage) dans l'entrée, le séjour 1 et 3, la chambre 1, 2, 3 et 5, la chaufferie 2, la cave 3 et 4, le palier 1, le dégagement 1, 3, 4, 5, 6 et 7, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension

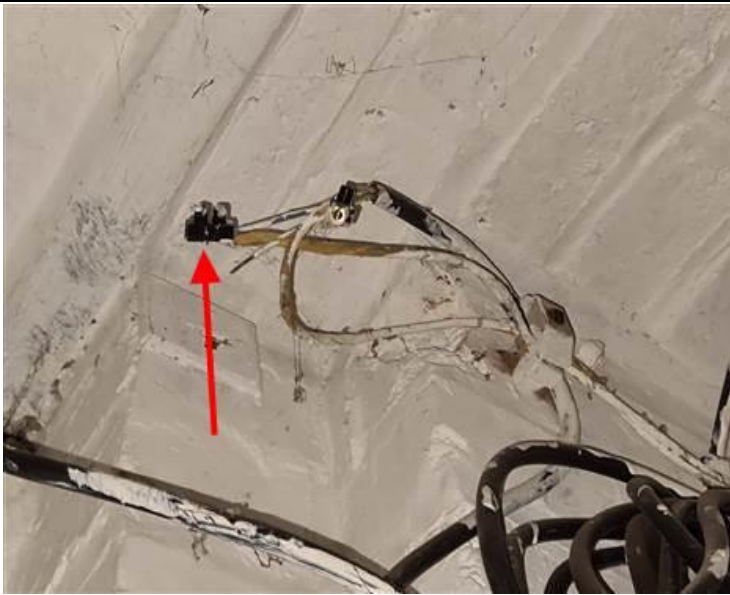


Photo PhEle013

Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension (domino à nu, attente appareillage) dans l'entrée, le séjour 1 et 3, la chambre 1, 2, 3 et 5, la chaufferie 2, la cave 3 et 4, le palier 1, le dégagement 1, 3, 4, 5, 6 et 7, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle014

Libellé de l'anomalie : B8.3 b L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.

Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage (douilles PVC non reliées à la terre) dans l'entrée, la chambre 1, 3, 5 et 12, le dégagement 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 10, le palier 1 et 2, le séjour 2 et 3, le bureau, la cuisine 4, le lave main 1, 3 et 4, le local, le WC 4, l'esc rdc/r+1 1 et l'esc rdc/r-1 1. Des luminaires sur cour entrée principale ne présentent pas les Indices de Protection aux intempéries réglementaires (appareils avec enveloppe non étanche) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé



Photo PhEle015

Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.

Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (matériel épissure/protection contact sur domino ou câble électrique par simple épaisseur adhésive) dans le dégagement 4 et la cave 2

Présence de matériel électrique vétuste (douilles métallique) dans le séjour 1 et 4, la cuisine 1, le dégagement 3, 6 et 7, la chambre 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 15, la salle d'eau 1 et 2, le placard 10 et 14, le lave main 2, le palier 3, le comble 1 et 3, l'esc r+1/r+2 2 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes





Photo PhEle015

Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.  
Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (matériel épissure/protection contact sur domino ou câble électrique par simple épaisseur adhésive) dans le dégagement 4 et la cave 2  
Présence de matériel électrique vétuste (douilles métallique) dans le séjour 1 et 4, la cuisine 1, le dégagement 3, 6 et 7, la chambre 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 15, la salle d'eau 1 et 2, le placard 10 et 14, le lave main 2, le palier 3, le comble 1 et 3, l'esc r+1/r+2 2 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes



Photo PhEle015

Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.  
Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (matériel épissure/protection contact sur domino ou câble électrique par simple épaisseur adhésive) dans le dégagement 4 et la cave 2  
Présence de matériel électrique vétuste (douilles métallique) dans le séjour 1 et 4, la cuisine 1, le dégagement 3, 6 et 7, la chambre 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 15, la salle d'eau 1 et 2, le placard 10 et 14, le lave main 2, le palier 3, le comble 1 et 3, l'esc r+1/r+2 2 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes



Photo PhEle016

Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.  
Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations, Appareillages (prises/interrupteurs) descellés, présentant jeu de fixation au support dans la cuisine 1 et 2, le dégagement 7 la chambre 2, 5 et 12, carter incomplet du tableau électrique dans le dégagement 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations



Photo PhEle016

Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.  
Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations, Appareillages (prises/interrupteurs) descellés, présentant jeu de fixation au support dans la cuisine 1 et 2, le dégagement 7 la chambre 2, 5 et 12, carter incomplet du tableau électrique dans le dégagement 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations



Photo PhEle016

Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.  
Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations, Appareillages (prises/interrupteurs) descellés, présentant jeu de fixation au support dans la cuisine 1 et 2, le dégagement 7 la chambre 2, 5 et 12, carter incomplet du tableau électrique dans le dégagement 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations



Photo PhEle016

Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.  
Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations, Appareillages (prises/interrupteurs) descellés, présentant jeu de fixation au support dans la cuisine 1 et 2, le dégagement 7 la chambre 2, 5 et 12, carter incomplet du tableau électrique dans le dégagement 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations



Photo PhEle016

Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.  
Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations, Appareillages (prises/interrupteurs) descellés, présentant jeu de fixation au support dans la cuisine 1 et 2, le dégagement 7 la chambre 2, 5 et 12, carter incomplet du tableau électrique dans le dégagement 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations



Photo PhEle016

Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.  
Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations, Appareillages (prises/interrupteurs) descellés, présentant jeu de fixation au support dans la cuisine 1 et 2, le dégagement 7 la chambre 2, 5 et 12, carter incomplet du tableau électrique dans le dégagement 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations



Photo PhEle016

Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.  
Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations, Appareillages (prises/interrupteurs) descellés, présentant jeu de fixation au support dans la cuisine 1 et 2, le dégagement 7 la chambre 2, 5 et 12, carter incomplet du tableau électrique dans le dégagement 10 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations



Photo PhEle017

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.  
Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement par la double enveloppe contact intégrale dans l'entrée, le séjour 1, 2, 3 et 4, la chambre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la salle d'eau 1, 2 et 3, le lave main 1, 3 et 4, le WC 2 et 4, le dégagement 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10, le placard 10, la chaufferie 2, la cave 2, 3 et 4, le local, la cuisine 1, 3 et 4, le comble 2, le palier 1 et 2, le bureau, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2, l'esc r+2/r+3, l'esc rdc/r-1 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés



Photo PhEle017

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.  
Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement par la double enveloppe contact intégrale dans l'entrée, le séjour 1, 2, 3 et 4, la chambre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la salle d'eau 1, 2 et 3, le lave main 1, 3 et 4, le WC 2 et 4, le dégagement 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10, le placard 10, la chaufferie 2, la cave 2, 3 et 4, le local, la cuisine 1, 3 et 4, le comble 2, le palier 1 et 2, le bureau, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2, l'esc r+2/r+3, l'esc rdc/r-1 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés



Photo PhEle017

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.  
Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement par la double enveloppe contact intégrale dans l'entrée, le séjour 1, 2, 3 et 4, la chambre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la salle d'eau 1, 2 et 3, le lave main 1, 3 et 4, le WC 2 et 4, le dégagement 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10, le placard 10, la chaufferie 2, la cave 2, 3 et 4, le local, la cuisine 1, 3 et 4, le comble 2, le palier 1 et 2, le bureau, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2, l'esc r+2/r+3, l'esc rdc/r-1 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés



Photo PhEle017

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.  
Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement par la double enveloppe contact intégrale dans l'entrée, le séjour 1, 2, 3 et 4, la chambre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la salle d'eau 1, 2 et 3, le lave main 1, 3 et 4, le WC 2 et 4, le dégagement 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10, le placard 10, la chaufferie 2, la cave 2, 3 et 4, le local, la cuisine 1, 3 et 4, le comble 2, le palier 1 et 2, le bureau, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2, l'esc r+2/r+3, l'esc rdc/r-1 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés



Photo PhEle017

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.  
Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement par la double enveloppe contact intégrale dans l'entrée, le séjour 1, 2, 3 et 4, la chambre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la salle d'eau 1, 2 et 3, le lave main 1, 3 et 4, le WC 2 et 4, le dégagement 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10, le placard 10, la chaufferie 2, la cave 2, 3 et 4, le local, la cuisine 1, 3 et 4, le comble 2, le palier 1 et 2, le bureau, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2, l'esc r+2/r+3, l'esc rdc/r-1 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés



Photo PhEle017

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.  
Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement par la double enveloppe contact intégrale dans l'entrée, le séjour 1, 2, 3 et 4, la chambre 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, la salle d'eau 1, 2 et 3, le lave main 1, 3 et 4, le WC 2 et 4, le dégagement 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10, le placard 10, la chaufferie 2, la cave 2, 3 et 4, le local, la cuisine 1, 3 et 4, le comble 2, le palier 1 et 2, le bureau, l'esc rdc/r+1 1 et 2, l'esc r+1/r+2 2, l'esc r+2/r+3, l'esc rdc/r-1 ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés



Photo PhEle014

Libellé de l'anomalie : B8.3 b L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.  
Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage (douilles PVC non reliées à la terre) dans l'entrée, la chambre 1, 3, 5 et 12, le dégagement 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 10, le palier 1 et 2, le séjour 2 et 3, le bureau, la cuisine 4, le lave main 1, 3 et 4, le local, le WC 4, l'esc rdc/r+1 1 et l'esc rdc/r-1 1. Des luminaires sur cour entrée principale ne présentent pas les Indices de Protection aux intempéries réglementaires (appareillages avec enveloppe non étanche) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé

### Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé